



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance du mercredi 12 mars 2008

Prendre connaissance des suites données aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission portant sur la réussite scolaire des autochtones

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 18 JUIN 2008

document de la session no 1161

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du mercredi 12 mars 2008

Mandat : Prendre connaissance des suites données aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission portant sur la réussite scolaire des autochtones. (Décision de la Commission, le 28 novembre 2007).

Membres présents :

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission

M. Arcand (Mont-Royal), vice-président de la Commission

M. Clermont (Mille-Îles)

M. Desrochers (Mirabel), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M. Dorion (Nicolet-Yamaska)

M. Ferland (Ungava), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires autochtones, en remplacement de M. Girard (Gouin)

M. Kelley (Jacques-Cartier), en remplacement de M. Auclair (Vimont)

Mme Malavoy (Taillon), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation et d'enseignement supérieur

Mme Roy Verville (La Prairie)

M. Schneeberger (Drummond), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires autochtones, en remplacement de M. Légaré (Vanier)

Mme Vallée (Gatineau)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De l'Institut culturel et éducatif Montagnais

M. Denis Vollant, directeur général

Mme Vicky Lelièvre, directrice de l'éducation

M. Adélaré Benjamin, responsable politique du dossier de l'éducation à Pessamit et membre du conseil d'administration

De la Commission scolaire Crie

M. Abraham Jolly, directeur général

Mme Judith Michel, directrice de l'éducation scolaire

Mme Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Du Conseil en éducation des Premières Nations

Mme Lise Bastien, directrice

M. Raymond Sioui, directeur adjoint

La Commission se réunit à 10 h 30 sous la présidence de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS

Institut culturel et éducatif Montagnais

À 10 h 32, la Commission entend l'Institut culturel et éducatif Montagnais.

M. Vollant, Mme Lelièvre et M. Benjamin font une présentation.

Avec la permission de Mme la présidente, M. Vollant dépose le document coté CE-4.

La présentation se poursuit.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Commission scolaire Crie

À 11 h 40, la Commission entend la Commission scolaire Crie.

M. Jolly fait une présentation.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 h 30.

À 15 h 40, la Commission reprend ses travaux.

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

À 15 h 42, la Commission entend Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui fait une présentation.

À 16 h 18, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 20 minutes.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et la ministre.

À 17 h 07, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 5 minutes.

Conseil en éducation des Premières Nations

À 17 h 09, la Commission entend le Conseil en éducation des Premières Nations.

Mme Bastien et M. Sioui font une présentation.

Avec la permission de Mme la présidente, Mme Bastien dépose le document coté CE-6.

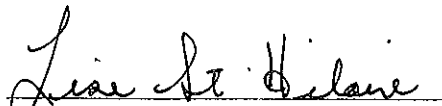
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

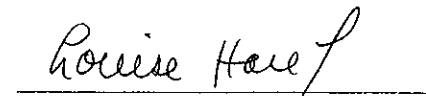
Mme la présidente dépose le document coté CE-5.

À 18 h 02, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 13 mars 2008, à 9 h 30, alors qu'elle accomplira un nouveau mandat.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,


Lise St-Hilaire


Louise Harel

LSH/ic

Québec, le 12 mars 2008

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Mandat d'initiative : suites données aux recommandations contenues dans le rapport portant sur la réussite scolaire des autochtones

Le mercredi 12 mars 2008

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

ORDRE DU JOUR

10 h 30 INSTITUT CULTUREL ET ÉDUCATIF MONTAGNAIS

Représenté par : M. Adélar Benjamin, responsable politique du dossier de l'éducation à Pessamit et membre du conseil d'administration
Mme Vicky Lelièvre, directrice de l'éducation
M. Denis Vollant, directeur général

11 h 30 COMMISSION SCOLAIRE CRIE

Représentée par : M. Abraham Jolly, directeur général
M. Matthew Rabbitskin, directeur des finances
M. Charles Matoush, directeur des adultes
Mme Judith Michel, directrice de l'éducation scolaire
M. Moussa Habak, coordonnateur des ressources matérielles
M. Denis Blanchette, conseiller légal
M. Nian Matoush, agent en administration de l'éducation des adultes

12 h 30 *Suspension*

15 h 30 MADAME MICHELLE COURCHESNE, MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Représentée par : Mme Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Mme Tamara Davis, attachée politique

17 h 00

CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS

Représenté par : Mme Lise Bastien, directrice
 M. Raymond Sioui, directeur adjoint

18 h 00

Ajournement

LSH/ic

Québec, le 12 mars 2008

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Institut culturel et éducatif Montagnais. *Un Innu diplômé*. [Mémoire dans le cadre du suivi du mandat sur la réussite scolaire des autochtones]. Mars 2008. 18 pages. Déposé le 12 mars 2008. CE-4
- Commission scolaire Crie, Abraham Jolly, directeur général. [Texte de sa présentation devant la Commission et tableaux explicatifs]. 12 mars 2008. 16 pages. Déposé le 12 mars 2008. CE-5
- Conseil en éducation des Premières Nations. *La réussite scolaire chez les autochtones*. Recommandations du CEPN. Décembre 2006. 10 pages. Déposé le 12 mars 2008. CE-6

ANNEXE III

Séance de travail du 28 novembre 2007



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 28 novembre 2007

Organiser les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du mercredi 28 novembre 2007

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission
- M. Arcand (Mont-Royal), vice-président de la Commission

- M. Desrochers (Mirabel), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
- M. Dorion (Nicolet-Yamaska)
- M. Girard (Gouin)
- Mme Malavoy (Taillon), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation et d'enseignement supérieur
- M. Ouellette (Chomedey)
- Mme Roy Verville (La Prairie)
- Mme Vallée (Gatineau)

Autre participant :

- M. Bérubé (Matane), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'aide financière aux études

La Commission se réunit à 11 h 20 sous la présidence de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission.

1. Mme la présidente constate le quorum et rappelle l'objet de la séance.

Elle annonce le départ du secrétaire de la commission, M. Louis Breault, qui est remplacé par intérim par Mme Lise St-Hilaire, et elle présente aux membres M. Robert Jolicoeur, agent de

recherche de la Direction de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, qui a préparé des documents afin de contribuer à l'organisation des travaux de la Commission.

2. Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I). À la demande de Mme Malavoy (Taillon), il est convenu que les items du point 3 soient inversés et que les membres discutent d'abord des mandats d'initiative et ensuite d'un mandat de surveillance d'organisme.

L'ordre du jour est adopté.

3. Mme la présidente informe les membres qu'une rencontre du comité directeur a eu lieu le 22 novembre dernier afin de discuter de l'organisation des travaux de la commission et des mandats qu'elle pourrait se donner. Elle résume la teneur des discussions.

4. Mandats d'initiative

- a) Suites à donner au mandat portant sur la réussite scolaire des autochtones.

En février 2007, la Commission de l'éducation a déposé un rapport contenant des recommandations faisant suite au mandat d'initiative qu'elle s'était donné de se pencher sur la réussite scolaire des Autochtones. Mme la présidente propose que la Commission tienne une séance afin prendre connaissance des suites qui ont été données à ces recommandations.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire..

Mme la présidente propose que le comité directeur soit chargé de l'organisation de cette séance.

La motion est adoptée

Mme la présidente propose que la séance débute par une présentation sur le mandat accompli. Elle suggère d'inviter et d'entendre, entre autres, le chef des Premières nations, M. Ghislain Picard, ainsi que Mme la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. D'autres représentants des Premières Nations pourraient également être invités.

Mme la secrétaire prendra contact avec M. Picard afin de connaître ses disponibilités et de l'aviser que le choix lui sera donné de rencontrer la Commission soit en séance de travail soit en séance publique. Elle fera rapport au comité directeur.

b) Proposition d'un nouveau mandat sur l'avenir et le financement de l'enseignement supérieur

Lors de la séance de travail du 19 juin 2007, M. Girard (Gouin) avait proposé le mandat d'initiative suivant :

« Que la Commission de l'éducation entreprenne un mandat d'initiative portant sur l'avenir et le financement de l'enseignement supérieur.

Que soient spécifiquement abordés les thèmes suivants :

- la contribution gouvernementale
- la contribution des étudiants
- l'aide financière aux études
- la saine gestion et la gouvernance des collèges et des universités,
- la qualité de la formation

Que la commission tienne des consultations particulières itinérantes dans chacune des régions administratives du Québec. »

Il avait alors été convenu que les membres de la Commission veilleraient à en informer leur leader et leur whip pour dégager les consensus nécessaires et que la motion ferait l'objet de discussions à une séance de travail ultérieure.

Mme Malavoy (Taillon) propose la motion à nouveau.

Un débat s'engage sur l'opportunité de tenir ce mandat et sur les thèmes proposés dans la motion.

Au terme de la discussion, il est convenu que M. Arcand (Mont-Royal) préparera une nouvelle proposition quant aux thèmes à aborder.

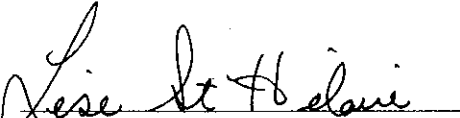
Il est également convenu que la Commission se réunira à nouveau en séance de travail dans la semaine du 3 décembre afin de prendre connaissance et de se prononcer sur les thèmes qui seront proposés.

5. Mandat statutaire

Il est convenu de reporter à la prochaine séance de travail la discussion sur ce sujet.

À 12 h 51, la Commission ajourne ses travaux sine die.

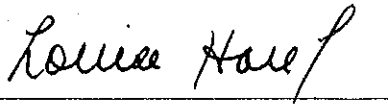
La secrétaire suppléante de la Commission,


Lise St-Hilaire

LSH/ic

Québec, le 28 novembre 2007

La présidente de la Commission,


Louise Harel

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

SÉANCE DE TRAVAIL

Le mercredi 28 novembre 2007

Salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement

de 11 heures à 13 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et rappel de son objet : Organiser les travaux de la Commission
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandats ayant fait l'objet de discussions en comité directeur :
 - Surveillance d'organisme
 - Mandats d'initiative :
 - a. Suites à donner au mandat portant sur la réussite scolaire des autochtones
 - b. Proposition d'un nouveau mandat sur l'avenir et le financement de l'enseignement supérieur
4. Organisation des mandats choisis
5. Varia

Québec, le 27 novembre 2007

ANNEXE IV

Séance de travail du 12 mars 2008



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 12 mars 2008

Préparer les auditions des organismes relativement au suivi
du rapport sur la réussite scolaire des autochtones

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du mercredi 12 mars 2008

Objet : Préparer les auditions des organismes relativement au suivi du rapport sur la réussite scolaire des autochtones.

Membres présents :

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission

M. Desrochers (Mirabel), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M. Dorion (Nicolet-Yamaska)

M. Ferland (Ungava), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires autochtones, en remplacement de M. Girard (Gouin)

Mme Malavoy (Taillon), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation et d'enseignement supérieur

Mme Roy Verville (La Prairie)

M. Scheenberger (Drummond), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires autochtones, en remplacement de M. Légaré (Vanier)

Mme Vallée (Gatineau)

Autre participante :

Mme Michèle Rioux, agente de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à 10 h 14 sous la présidence de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission.

1. Mme la présidente constate le quorum et rappelle l'objet de la séance.

2. Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) propose la motion suivante :

« Je propose que les frais de repas pris à l'occasion des réunions du Comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la Commission, et ce, pour la durée de la trente-huitième législature. »

La motion est adoptée.

3. Présentation de Mme Michèle Rioux, de la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, du document de soutien intitulé Suivi du rapport sur la réussite scolaire des autochtones.

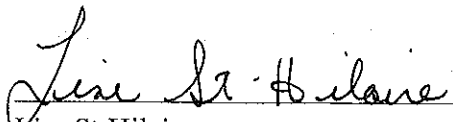
4. Organisation des travaux de la journée

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) informe les membres qu'elle partagera les temps de parole proportionnellement à la représentation des formations politiques.

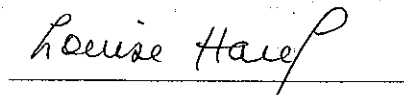
5. Levée de la séance

À 10 h 29, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux en attendant d'entreprendre son mandat sur la réussite scolaire des autochtones.

La secrétaire suppléante de la Commission,


Lise St-Hilaire

La présidente de la Commission,


Louise Harel

LSH/ic

Québec, le 12 mars 2008

Annexe V

Séance de travail du 5 juin 2008



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 5 juin 2008

Organiser les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du jeudi 5 juin 2008

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission

M. Arcand (Mont-Royal), vice-président de la Commission

M. Auger (Champlain)

M. Bergman (D'Arcy-McGee) en remplacement de M. Auclair (Vimont)

Mme Gaudreault (Hull) en remplacement de Mme Vallée (Gatineau)

M. Girard (Gouin)

M. Laporte (L'Assomption)

M. Légaré (Vanier)

Mme Malavoy (Taillon)

M. Ouellette (Chomedey)

M. Proulx (Trois-Rivières)

Autres participants :

M. Simon Blouin, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Mme Michèle Rioux, agente de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à 14 h 06 sous la présidence de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission.

1. Ouverture de la séance et rappelle de son objet

2. Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Mme Malavoy (Taillon) propose l'ajout de la rubrique 6.1 à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté tel qu'amendé.

3. Élection d'un nouveau membre du comité directeur

M. Proulx (Trois-Rivières) propose la candidature de M. Laporte (L'Assomption) comme membre du comité directeur pour l'opposition officielle.

La proposition est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Mme la présidente déclare M. Laporte (L'Assomption) élu membre du comité directeur de la Commission de l'éducation.

4. Discussion sur les rapports rédigés à la suite des auditions que la Commission a tenues en mars :

- Suites données aux recommandations du mandat portant sur la réussite scolaire des autochtones

Présentation de Mme Michèle Rioux, de la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, du document intitulé *Synthèse de l'audition sur les suites données au rapport sur la réussite scolaire des Autochtones*.

Le rapport est adopté.

- Audition du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Présentation de M. Simon Blouin, de la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, du document intitulé *Rapport suivant l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité sur l'accessibilité financière aux études*.

Une discussion s'engage sur quelques modifications à apporter au rapport.

Il est convenu que M. Blouin apportera les modifications demandées au rapport et qu'elles seront validées à la prochaine rencontre du comité directeur.

- Audition du Comité sur les affaires religieuses.

Présentation de M. Simon Blouin, de la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, du document intitulé *Rapport suivant l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité sur les affaires religieuses*.

Une discussion s'engage. Il est convenu que M. Blouin apportera des modifications au rapport.

Il est convenu que le comité directeur se penchera sur l'opportunité d'ajouter des recommandations au rapport. Le cas échéant, les recommandations seront soumises aux trois groupes parlementaires pour approbation.

5. Proposition du député de Vanier de saisir la Commission d'un mandat d'initiative sur le dopage dans les sports

M. Légaré (Vanier) propose la motion suivante :

« Que la Commission de l'éducation entreprenne un mandat d'initiative sur le dopage dans le sport. »

Un débat s'engage.

Il est convenu que la secrétaire s'informerait auprès du Secrétariat au loisir et au sport et que le comité directeur se penchera sur l'opportunité d'en convoquer les représentants afin d'obtenir une mesure de l'ampleur du problème avant de statuer sur le mandat.

6. Varia

- 6.1 Proposition d'un mandat d'initiative sur le décrochage scolaire.

Mme Malavoy (Taillon) propose que la Commission adopte un mandat d'initiative sur les succès de certains milieux pour vaincre le décrochage scolaire.

Un débat s'engage.

Il est convenu que Mme Malavoy (Taillon) préparera une motion à cet effet.

À 15 h 02, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

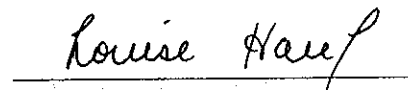
La secrétaire de la Commission,


Marie-Claude Lajoie

MCL/ic

Québec, le 5 juin 2008

La présidente de la Commission,


Louise Harel

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 5 juin 2008

Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

de 14 heures à 15 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et rappel de son objet : Organiser les travaux de la Commission
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection d'un nouveau membre du comité directeur
4. Discussion sur les rapports rédigés à la suite des auditions que la Commission a tenues en mars :
 - ✓ Suites données aux recommandations du mandat portant sur la réussite scolaire des autochtones;
 - ✓ Audition du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
 - ✓ Audition du Comité sur les affaires religieuses.
5. Proposition du député de Vanier de saisir la Commission d'un mandat d'initiative sur le dopage dans les sports
6. Varia
 - 6.1 Proposition d'un mandat d'initiative sur le décrochage scolaire

Québec, le 5 juin 2008

Annexe VI

**Synthèse de l'audition sur les suites données au rapport sur
la réussite scolaire des Autochtones**



**Synthèse de l'audition sur les suites données au rapport
sur la réussite scolaire des Autochtones
Commission de l'éducation**

**Michèle Rioux
Direction de la Bibliothèque
Division de la recherche**

16 mai 2008

Le mandat d'initiative portant sur la réussite scolaire des Autochtones a été adopté à l'unanimité le 15 mars 2006 par la Commission de l'éducation. La démarche adoptée par les membres de la commission fut exploratoire : quelques experts des domaines de la recherche, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), ainsi que des personnes intervenant dans le milieu scolaire autochtone furent rencontrés. Une tournée de cinq communautés autochtones réalisée en septembre 2006 a permis aux membres de la Commission parlementaire de l'éducation de rencontrer plusieurs organismes. Ces visites ont servi à connaître l'état des besoins et des services offerts dans le domaine de l'éducation et ainsi à mieux cibler les recommandations formulées dans le rapport déposé le 20 février 2007.

Parmi les principales thématiques abordées, le rapport présente quelques caractéristiques de la population autochtone du Québec, des données sur le cheminement scolaire des enfants et des jeunes Autochtones au primaire, au secondaire, au collégial et à l'université et enfin un questionnement sur la quête identitaire selon les aspects suivants, soit l'identité culturelle autochtone, un concept de réussite scolaire différencié, une réappropriation de l'éducation par la communauté et la question de la langue maternelle. Les sept premières recommandations du rapport sont rattachées à ces sujets alors que les autres, au nombre de huit, concernent, de façon plus globale, les conditions requises pour la réussite scolaire. Le MELS demeure le principal acteur interpellé par les recommandations de ce rapport, même si d'autres ministères et d'autres organismes font l'objet de recommandations.

Lors des auditions tenues le 12 mars 2008 par les membres de la Commission de l'éducation et pour donner suite aux recommandations du rapport sur la réussite scolaire des Autochtones, les députés ont entendu trois organismes autochtones, soit l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM), la Commission scolaire crie et le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN). La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, a exposé son point de vue sur le rapport et présenté le suivi apporté aux recommandations.

1. Présentation, de monsieur Denis Vollant, directeur général de l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM) et synthèse des échanges avec les membres de la Commission de l'éducation

Dans sa présentation, M. Denis Vollant fait un rappel de la mission de l'ICEM dans les domaines de l'apprentissage de la langue innue, de l'éducation et de la culture, tout en rappelant les changements historiques des cinquante dernières années vécus par les Innus. Les principales mutations concernent le passage du nomadisme à la sédentarisation de la communauté et l'expérience des pensionnats.

Parmi les sujets abordés par les représentants de l'ICEM, on note : l'état de la scolarisation des jeunes au primaire, la question du financement à 90 % en provenance du gouvernement fédéral, la qualification des résultats obtenus par les programmes fédéraux et provinciaux, la volonté de prise en charge de l'administration des services scolaires offerts aux Innus et celle d'une forme de régionalisation des services éducatifs.

En vue de mieux répondre aux besoins des jeunes étudiants des communautés autochtones, les représentants de l'ICEM ont soulevé plusieurs problèmes, notamment en regard de la formation des maîtres et des liens à établir pour l'enseignement de la langue maternelle. Le peu d'offre de services spécialisés (conseillers pédagogiques et services d'orientation scolaire) a aussi été évoquée.

Les échanges entre les députés et les représentants de l'ICEM ont permis également d'aborder les problèmes de recrutement et de rétention du personnel dans les communautés nordiques. La question de l'ajustement du programme de formation des maîtres pour y inclure des dimensions culturelles telles qu'elles sont préconisées dans le rapport et finalement, un enjeu de taille, toute la question du financement des services offerts ont fait l'objet de discussions.

2. Présentation de monsieur Abraham Jolly, directeur général de la Commission scolaire crie et synthèse des échanges avec les membres de la Commission de l'éducation

Lors de sa présentation aux membres de la Commission de l'éducation, M. Abraham Jolly, directeur général de la Commission scolaire crie, accompagné de plusieurs personnes de son organisation, a fait une présentation, d'une part, sur la situation des jeunes Cris en matière de réussite scolaire et, d'autre part, sur leurs réactions aux recommandations du rapport quant à la réussite scolaire et le degré d'implantation de celles-ci. D'entrée de jeu, M. Jolly dit apprécier le fait que les parlementaires aient pris le temps de visiter la communauté de Chisasibi, mais il a également souligné que la nature générale de certaines recommandations fait qu'elles ne peuvent s'appliquer à l'ensemble des jeunes élèves autochtones. Il faudrait tenir compte davantage des réalités spécifiques des différentes communautés, notamment sur le plan culturel et historique et en comparant des résultats scolaires obtenus par les élèves cris et ceux des autres communautés.

Parmi les problèmes soulevés par M. Jolly, la difficulté de recrutement et de sélection du personnel, la formation des maîtres, l'enseignement des langues, le faible taux de réussite au secondaire et la faible augmentation du nombre de jeunes Autochtones inscrits dans les programmes de formation professionnelle demeurent des questions importantes.

De plus, comme il avait été souligné, dans un document préparatoire présenté lors de la rencontre avec les membres de la Commission le 20 septembre 2006 à Chisasibi, le conseil d'administration de la Commission scolaire crie affirmait aussi que le succès des élèves autochtones n'est pas seulement de la responsabilité de l'école :

« We are aware that the success of our students does not depend exclusively on the school's actions. We need the parents to assist us in our mission and we would like to see all our schools involved in a project that would not only be the result of a school but a consensus of all the stake holders. »

Les parlementaires considèrent que plusieurs solutions ont été mises de l'avant par les différents intervenants de la Commission scolaire crie. Le soutien fondamental des parents dans l'éducation de leurs enfants, les activités éducatives, l'importance accordée à la formation professionnelle et technique en sont de bons exemples.

3. Présentation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne et synthèse des échanges avec les membres de la Commission parlementaire de l'éducation

D'entrée de jeu, la ministre de l'Éducation, du Loisir et Sport, M^{me} Michelle Courchesne souligne l'initiative des membres de la Commission. Elle rappelle la volonté et les engagements du gouvernement, depuis plusieurs années, à soutenir les efforts des Premières Nations pour favoriser la réussite scolaire de leurs membres issus des communautés conventionnées et non conventionnées. Elle fait part aux députés des principales actions mises en œuvre par le MELS, les commissions scolaires et le réseau d'établissements afin de répondre aux différentes recommandations du rapport en précisant, toutefois, que certaines d'entre elles relèvent de la compétence exclusive du gouvernement fédéral.

À propos des 18 recommandations du rapport, la ministre fait état de leur concrétisation, dont l'aide aux devoirs, l'adaptation des cours d'histoire, la sensibilisation pour prévenir la discrimination envers les communautés autochtones dans les programmes d'études et l'implantation de programmes locaux adaptés aux particularités autochtones. Les parlementaires ont aussi eu l'occasion d'entendre les préoccupations importantes liées à l'aide financière accordée pour les services d'éducation aux adultes ou aux jeunes autochtones francophones. La volonté de soutenir de nouveaux projets d'infrastructures scolaires et l'implantation de programmes et de services pour favoriser la participation des communautés locales autochtones à la définition de leur projet scolaire a aussi été exprimée.

Les membres de la Commission de l'éducation ont pris bonne note des principales actions réalisées par le MELS et par les communautés autochtones pour donner suite aux recommandations du rapport.

Le dialogue entre la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les membres de la Commission de l'éducation a porté, de façon générale, sur des thèmes qui rejoignent plusieurs des recommandations du rapport sur la réussite scolaire des Autochtones. Les visées de la Table de concertation entre le gouvernement et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador furent présentées. Les parlementaires ont discuté des mesures visant à favoriser la réussite scolaire des élèves autochtones étudiant à l'extérieur de leur communauté d'origine. Il fut question du partage des responsabilités relatives à l'éducation sur les territoires non conventionnés et de l'appui financier offert aux commissions scolaires autochtones situées dans les régions nordiques. Parmi les autres sujets abordés, notons le programme scolaire de soutien à la compétence parentale, le nombre d'enseignants engagés par les commissions scolaires autochtones, les mesures de prévention de la toxicomanie, les indicateurs permettant l'évaluation de la réussite scolaire, les mesures de protection et de promotion des langues autochtones et un programme visant à déployer des actions de sensibilisation à la réalité autochtone et aux difficultés d'intégration en milieu non autochtone. M^{me} la ministre Courchesne rappelle, de plus, que le secteur de l'enseignement supérieur offre un soutien financier à certains cégeps (Abitibi-Témiscamingue, Sept-Îles, Marie-Victorin, Dawson) et à certaines universités (Abitibi-Témiscamingue et McGill), notamment pour ajuster les programmes offerts aux jeunes Autochtones et Inuits, en leur offrant des certificats en éducation et en enseignement nordique.

4. Présentation de madame Lise Bastien, directrice générale du Conseil en éducation des premières nations (CEPN) Conseil en éducation des Premières Nations

M^{me} Lise Bastien et M. Raymond Sioui du Conseil en éducation des premières nations (CEPN) sont venus, dans un premier temps, présenter le mandat de leur organisme à la Commission qui consiste à améliorer l'éducation des Premières Nations et à défendre leurs intérêts. Ils rappellent

que le Conseil en éducation représente 8 nations, dont 22 communautés, anglophones et francophones.

Comme il a déjà été précisé dans le rapport, M^{me} Bastien rappelle la distinction à faire entre les écoles des nations conventionnées et celles des nations non conventionnées¹. Les représentants du CEPN disent adhérer aux constats généraux énoncés dans le rapport sur la réussite scolaire, mais ils apportent des nuances aux recommandations qui y sont formulées.

Parmi les enjeux jugés prioritaires, le financement du gouvernement fédéral a été évoqué lors de l'audition : il y a des différences importantes entre le financement accordée aux écoles des nations conventionnées et celui des nations non conventionnées².

Plusieurs questions en lien avec des recommandations du rapport furent discutées avec les députés : l'éducation dite spéciale, la standardisation de la formation en technologie, la qualité des services éducatifs, la formation à distance, l'autonomie des communautés en matière d'éducation, la survie des langues autochtones et également, les différences dans le financement en provenance du gouvernement fédéral entre les écoles conventionnées et les écoles non conventionnées.

¹ Ces écoles diffèrent sur plusieurs points de vue, entre autres, celui du champ de responsabilité et, comme conséquence directe, celui des ressources. Les écoles des nations conventionnées sont sous la responsabilité de commissions scolaires relevant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et obtiennent des ressources de la part du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, tandis que les écoles de bande sont sous la responsabilité des conseils de bande et fonctionnent grâce au financement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

² En vertu des conventions de 1975 et 1978, le Québec défraie 25 % des coûts de fonctionnement et d'investissements de la Commission scolaire Crie et de l'école naskapie alors que le gouvernement fédéral contribue à 75 %. Pour ce qui est de la Commission scolaire Kativik, les proportions sont inversées. À l'endroit des autres nations, c'est le gouvernement fédéral, en vertu de la Loi sur les Indiens, qui assure le financement de l'éducation aux conseils de bande pour appuyer les services d'enseignement pour les Indiens inscrits qui résident dans les réserves. Ces sommes sont versées en vertu d'ententes de financement par lesquelles les communautés gèrent les services éducatifs relatifs à l'enseignement primaire et secondaire sur leur territoire.

Conclusion

Les parlementaires considèrent que plusieurs recommandations sont déjà en voie de réalisation par le MELS et les communautés autochtones pour assurer la réussite scolaire des enfants et des jeunes étudiants autochtones. En effet, les auditions ont permis de prendre connaissance de plusieurs mesures porteuses qui contribuent à l'amélioration de la situation.

Parmi les constats généraux qui rejoignent les recommandations du rapport, il semblerait que la question de l'appartenance et de l'identification des parents à l'école demeurerait un facteur ou plutôt une condition de réussite importante pour favoriser leur implication auprès de leurs enfants.

Dans le rapport sur la réussite scolaire des Autochtones, les membres de la Commission de l'éducation avaient déjà établi que le partenariat avec les parents représente un défi majeur à relever. Il doit se traduire concrètement dans un meilleur soutien à leur apporter dans leur rôle de premiers éducateurs des enfants.

Les membres de la Commission de l'éducation se sont dits assurés que cette audition aura permis aux différents groupes représentant les 11 communautés autochtones et inuites du Québec d'offrir un meilleur éclairage sur les efforts déployés de même que ceux du MELS dans les suites données aux 18 recommandations du rapport sur la réussite scolaire des Autochtones.